

COMPTE-RENDU

Réunion du Bureau de la CLE SAGE BLV

Lundi 1^{er} décembre 2014 à 18h00 à Beaurepaire

Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte-rendu du Bureau de la CLE du 13 octobre 2014
 2. Point sur l'élaboration de la stratégie du SAGE Bièvre Liers Valloire
 3. Présentation de la méthodologie de hiérarchisation des priorités d'actions sur les zones humides
 4. Questions diverses
-

Synthèse

- Le compte-rendu du Bureau du 13 octobre 2014 est approuvé.
 - Un point sur l'élaboration de la stratégie du SAGE a été réalisé.
 - La méthodologie de hiérarchisation des priorités d'actions sur les zones humides, réalisée sur la partie iséroise du bassin, a été présentée. Cette même méthodologie sera appliquée sur la partie drômoise du bassin versant (stagiaire de préférence ou bureau d'étude).
-

Philippe MIGNOT introduit la réunion en présentant l'ordre du jour.

Jean-Pierre BARBIER indique qu'il a une remarque préalable à la réunion. Il dit que suite à sa remarque faite de manière publique lors de la dernière réunion de CLE, il n'a pas compris les échanges de mails qui ont suivi. Il rappelle la règle qui est, que suite à chaque réunion, un procès verbal est transmis à toutes les personnes invitées, et que c'est ce procès verbal qui informe les membres de la CLE des échanges ayant eu lieu. Il ajoute que la CLE n'est pas une association.

Salvatore SAN FILIPPO répond que l'intervention de Jean-Pierre Barbier nécessitait une réponse et qu'elle était hors sujet. Il a donc souhaité apporter à la connaissance de la CLE le document auquel Jean-Pierre Barbier avait fait référence. Il indique qu'il a ensuite transmis le communiqué de presse du Préfet afin que tous les membres de la CLE aient l'information la plus complète possible.

Jean-Pierre BARBIER précise que son intervention n'était pas hors sujet car Salvatore San Filippo avait fait référence au forage du Poulet. Il ajoute que la FRAPNA n'a aucune légitimité pour transmettre un communiqué de presse du Préfet à tous les membres de la CLE.

Philippe MIGNOT indique qu'il ne veut pas que le sujet du Center Parc soit abordé car il n'est pas du ressort de la CLE.

Franck DOUCET demande s'il est normal qu'un membre de la CLE puisse utiliser les adresses mail de la CLE pour communiquer.

Salvatore SAN FILIPPO présente ses excuses sur la forme mais rappelle qu'il était important que tous les

membres de la CLE aient connaissance du communiqué de la FRAPNA. Il ajoute que si le Bureau ne souhaite pas que les adresses mails soient utilisées, il suffit de les mettre en copie cachée.

Christian DEVRET confirme l'importance de la communication de ce document.

1 Approbation du compte-rendu du 13 octobre 2014

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle l'ordre du jour de la réunion du Bureau du 13 octobre 2014 et précise les modifications de compte-rendu demandée par Laurent Murgat et Salvatore San Filippo (cf. diaporama).

➤ **Le compte-rendu, intégrant la remarque de Laurent Murgat et Salvatore San Filippo, est approuvé à l'unanimité.**

Il sera mis en ligne sur le site <http://www.sage-bievre-liers-valloire.fr>

2 Point sur l'élaboration de la stratégie du SAGE Bièvre Liers Valloire

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle que pour l'élaboration des scénarios contrastés et le choix de la stratégie du SAGE, la CLE est accompagnée par le bureau d'études ACTeon. Elle rappelle que le marché, qui a commencé en mai 2012, a dû être prolongé déjà à deux reprises afin d'attendre les résultats de l'étude volumes prélevables qui n'était pas validée. Elle précise le contenu du marché, les étapes réalisées, celles restant à réaliser ainsi le calendrier et les réunions à venir (cf. diaporama). Elle ajoute qu'ACTeon propose d'ajouter un séminaire d'élus suite au 3^{ème} atelier d'acteurs qui permettrait d'avoir une vision politique des scénarios proposés. Elle précise également qu'il serait a priori plus intéressant de présenter aux structures représentées à la CLE une pré-stratégie plutôt que les différents scénarios contrastés. Elle ajoute qu'il va être nécessaire de prolonger une nouvelle fois le marché pour allonger les délais et que le marché aura une durée de 4 ans au lieu des 17 mois prévus initialement. En raison de cet allongement répété des délais, il y a un risque important de perdre une partie de la subvention de la Région (entre 21 000 et 36 750 €).

Philippe MIGNOT demande si suite au séminaire d'élus proposé, il est prévu des réunions où tous les usagers seront présents.

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond que le séminaire d'élus viendra compléter le 3^{ème} atelier d'acteurs où tous les groupes d'usagers seront représentés. Suite à ce séminaire, il y aura au minimum une réunion du Bureau et une réunion de la CLE où les différents groupes d'acteurs seront également représentés.

Philippe MIGNOT indique qu'il lui semble important d'avoir des réunions avec les usagers suite à ce séminaire d'élus et que cette proposition peut donc être intéressante.

Franck DOUCET dit que pour la concertation sur les volumes prélevables, les différents groupes d'usagers vont avoir besoin de savoir en amont les informations qui vont leur être demandées. Il demande à quel moment ils en seront informés.

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond qu'il a été prévu, pour les acteurs qui bénéficieront d'un entretien préalable, de leur envoyer la trame de l'entretien au mois de décembre, les entretiens préalables devant avoir lieu début janvier. Pour les autres acteurs, qui seront seulement invités aux réunions de concertation, il est également prévu de leur envoyer un courrier courant décembre afin de les inviter au 1^{er} atelier de concertation en leur précisant les éléments dont ils auront besoin pour participer à ces réunions.

Philippe MIGNOT indique, par rapport à la proposition de présenter aux structures représentées à la CLE une pré-stratégie plutôt que les scénarios contrastés, qu'il lui semble difficile d'évaluer la pertinence de cette

proposition à ce stade car cela est encore très vague.

Jean-Robin BROSSE ajoute qu'il lui semble essentiel d'arriver à faire un consensus sur la majorité des thématiques afin de ne débattre que des éléments importants.

3 Présentation de la méthodologie de hiérarchisation des priorités d'actions sur les zones humides

Présentation de la méthodologie de hiérarchisation des zones humides

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle le contexte de ce travail qui a été réalisé pour alimenter les scénarios contrastés et la stratégie du SAGE et suite à des demandes de précisions du Bureau de la CLE. Elle précise que ce travail a été réalisé par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de l'Isère et suivi par un comité technique (AERMC, DDT, DREAL, ONEMA, CG, CCPDA, Région). Elle explique ensuite la méthodologie mise en œuvre (cf. diaporama).

Jean-Pierre BARBIER demande à partir de quelles zones humides le travail a été réalisé. Il est étonné de voir qu'une étude sur les étangs de Bonnevaux a été prise en compte.

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond que le document de base pour ce travail est l'inventaire des zones humides de l'Isère réalisé par le CEN Isère sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général de l'Isère. Elle ajoute que l'étude sur les étangs des Bonnevaux a été prise en compte car y était inclus une cartographie de la richesse patrimoniale des étangs. Les étangs pour lesquelles cette richesse était importante ont reçu un point supplémentaire pour la fonction biologique et écologique.

Jean ROBIN-BROSSE indique qu'il a découvert lors d'un colloque que la définition officielle des zones humides était postérieure à l'inventaire des zones humides de l'Isère et que celui-ci n'avait donc pas pris en compte que les zones humides devaient être en eau.

Christian NUCCI rappelle qu'il y a une classification et une hiérarchisation des zones humides et que certaines zones humides sont utilisables pour l'agriculture.

Jean-Claude MONNET a compris que sur la partie drômoise le travail n'était pas complet et souhaitait avoir des précisions à ce propos.

Philippe MIGNOT indique qu'il faudra avoir à terme un travail homogène sur l'ensemble du bassin versant et que nous ferons le point sur la partie drômoise au point suivant.

Frank DOUCET demande comment on peut se positionner avec une carte à une aussi grande échelle.

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond que pour le moment, l'objectif est de se positionner sur la méthodologie qui a été appliquée.

Christian NUCCI ajoute que suite à ce premier travail à grande échelle, il sera nécessaire de faire de la dentelle en faisant le point zone humide par zone humide.

Jean-Pierre BARBIER aurait souhaité qu'il soit inscrit sur le document qu'il était provisoire et indicatif.

Michel GABILLON regrette qu'il ne soit pas indiqué ce qui est interdit et autorisé sur les zones humides pour les différents niveaux de priorité présentés.

Jean-Robin BROSSE est inquiet de voir que de grandes zones humides sont en rouge (niveau de priorité 1) du côté d'Arzay et craint qu'on souhaite rendre marécageuses ces entités qui sont cultivées depuis très longtemps.

Christian NUCCI rappelle que les zones humides sont extrêmement sensibles et qu'il y a un besoin de les gérer. Il ajoute qu'il y aura un vrai travail à la dentelle par la suite avec une concertation. Il rappelle que sur l'alimentation en eau potable, il y a eu un important travail réalisé avec l'ensemble des acteurs concernés et que maintenant il y a un travail à réaliser pour la préservation des zones humides.

Jean-Pierre BARBIER fait remarquer que ce document définit des zones mais ne définit pas l'évolution des contraintes sur ces zones. Il regrette que les contraintes engendrées par ces zones ne soient pas indiquées.

Philippe MIGNOT rappelle que l'objectif de ce premier travail est de définir les zones humides prioritaires pour la mise en place d'actions et non de définir des contraintes.

Christel CONSTANTIN-BERTIN ajoute que le travail réalisé a permis de distinguer différents niveaux de priorités pour la mise en place d'actions sur les zones humides du bassin versant. Ces différents niveaux de priorité permettront d'alimenter les scénarios du SAGE. L'objectif sera ensuite d'indiquer dans le document du SAGE une liste de zones humides où il sera prioritaire de mettre en place un plan de gestion. Par la suite, sur chaque zone humide et au niveau local, un comité de pilotage avec tous les acteurs concernés sera mis en place afin de préparer ce plan de gestion en concertation.

Christian DEVRET ajoute que c'est seulement un document qui donne des critères de classement.

Jacques LIONET précise qu'il n'y a rien d'interdit, ni rien d'autorisé sur les zones humides. Ainsi, si des travaux prévus sur une zone humide vont entraîner sa destruction, le maître d'ouvrage devra compenser la perte de zones humides. Il n'y a donc pas d'interdiction de principe. Il ajoute que le document présenté est un premier travail sur les zones humides pour le SAGE Bièvre Liers Valloire qui sera approfondi.

Jean-Robin BROSSE est très réservé sur le fait qu'on mette en prioritaire des zones humides situées en terrain agricole. Il ajoute que ce sont les zones humides avec des étangs qui sont les plus intéressantes.

Jean-Pierre BARBIER ne comprend pas pourquoi les zones humides des Chambaran sont en niveau de priorité 1 alors que les zones humides des Bonnevaux sont non prioritaires.

Christian NUCCI rappelle que ce premier travail est un canevas qui sera discuté lors de réunions de concertation.

Salvatore SAN FILIPPO indique que chaque fois que le sujet des zones humides est abordé, la question de la définition des zones humides est posée.

Jean-Robin BROSSE dit qu'il a défendu devant le Conseil Général le fait de voir le caractère agricole des zones humides reconnu.

Christian NUCCI rappelle que la seule manière de travailler est de le faire dans la transparence et la concertation.

Jean-Pierre BARBIER estime que la problématique des zones humides est liée au fait qu'il n'y a jamais eu de travail de terrain suffisamment précis pour délimiter ces zones humides.

Christian NUCCI rappelle que l'inventaire des zones humides de l'Isère a été réalisé notamment grâce à un travail de terrain.

Jean-Louis GUERRY estime que cette carte est faite à la louche et que lorsqu'elle aura été peaufinée, la mise en place d'une concertation sera nécessaire.

Gérard BECT demande s'il sera seulement possible de réviser le classement proposé.

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique qu'il n'est en effet pas prévu dans le cadre de ce travail de revoir la délimitation des zones humides.

Laurent MURGAT indique que des pisciculteurs du Syndicat des Pisciculteurs du Sud Est découvrent régulièrement que leurs exploitations sont situées en zones humides. Or cela peut leur poser des problèmes dans leur activité.

Christian DESCOURS indique qu'il existe, sur chaque Espace Naturel Sensible (ENS), un plan de gestion, associant divers intervenants et notamment les riverains, et découlant d'un plan de préservation et d'interprétation de l'ENS.

Claire MORAND rappelle que le travail proposé vise à définir un niveau d'ambition d'actions. C'est ensuite dans le cadre du plan de gestion de chaque zone humide qu'on définira les actions à mettre en place et qu'on pourra affiner le tracé de la zone humide si besoin. Par ailleurs, le zonage sur lequel le travail s'est basé, celui de l'inventaire des zones humides de l'Isère, ayant été validé par la Préfecture et par la DREAL, c'est incontestablement le zonage sur lequel il faut se baser.

Jean ROBIN-BROSSE demande de quelle administration dépend le CEN Isère.

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond qu'il ne dépend d'aucune administration car c'est une association. Il reçoit cependant des subventions, notamment de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général.

Jean ROBIN-BROSSE répond que le CEN Isère étant une association, il n'est donc pas neutre et est composé de militants.

Philippe MIGNOT indique qu'il en a assez que certains membres du Bureau soit systématiquement contre tout ce qui est proposé. Il rappelle que ce travail vient seulement d'être présenté aux membres du Bureau et que l'objectif est de le co-construire afin que la suite soit la plus sereine possible. Il ajoute que si le Bureau ne souhaite pas travailler sur les zones humides, il faut le dire maintenant.

Salvatore SAN FILIPPO ajoute qu'il est possible de faire une économie de temps et d'argent en ne faisant rien.

Franck DOUCET fait remarquer que si la profession agricole freine des quatre fers, c'est car les agriculteurs sont en permanence jugés sur leurs pratiques.

Philippe MIGNOT rappelle que ce document est une base de travail. Il ajoute qu'il est aussi possible de ne plus avoir de base de travail et de laisser d'autres personnes trancher sur le sujet à la place de la CLE.

Salvatore SAN FILIPPO demande de quelle manière il pourra être engagé des actions sur une zone humide où il n'a pas été identifié de contraintes.

Alain DELALEUF répond que s'il n'y a pas de menaces sur une zone humide, il n'y a pas d'actions à y engager.

Jean ROBIN-BROSSE fait remarquer qu'il y a eu anciennement beaucoup de drainage réalisé dans le massif des Chambaran. Il précise que si on suivait la réglementation à la lettre, il ne serait plus possible d'entretenir les drains et certaines parcelles ne pourraient plus être cultivées. Il ajoute, par ailleurs, qu'il ne comprend pas pourquoi il n'est pas possible de faire un étang sur une zone humide alors qu'un étang est une zone humide très intéressante.

Alain DELALEUF répond qu'on ne peut pas considérer un étang comme une zone humide.

Jean ROBIN-BROSSE demande si on a des informations sur la concertation faite sur la partie drômoise du bassin versant car si on fait des inventaires complémentaires, on risque de remettre en cause le travail réalisé. Il ajoute qu'il a l'impression que la délimitation des zones humides sur le département de l'Isère a été très large.

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique qu'elle n'a pas d'information sur la concertation réalisée sur la partie drômoise mais qu'elle se renseignera.

Problématique sur la partie drômoise du bassin versant

Christel CONSTANTIN-BERTIN explique que l'analyse réalisée par le CEN Isère n'a porté que sur la partie iséroise du bassin versant car différents problèmes ont été constatés sur les inventaires réalisés dans la partie drômoise (manque de zones humide, zones humides pas entièrement cartographiées...). Elle ajoute que le CEN Isère a conclu qu'il était nécessaire d'engager un complément d'inventaire sur la partie drômoise du bassin et une harmonisation avec la partie iséroise. Elle présente donc le travail à réaliser et les estimations des coûts en proposant deux solutions (soit par un bureau d'étude, soit par un stagiaire) (cf. diaporama).

Jean-Claude MONNET rappelle qu'un gros travail d'inventaire des zones humides a été fait sur la partie drômoise du bassin versant et que, connaissant bien le secteur, la liste des zones humides lui semble exhaustive. Il ajoute que des priorités avaient également été identifiées. Il se demande donc pourquoi il est nécessaire de refaire encore une étude.

Philippe MIGNOT indique qu'il est important d'avoir une homogénéisation des méthodes et des données sur le bassin versant et que le travail réalisé sur la partie drômoise sera juste complété. Il ajoute que sur le choix entre un bureau d'étude ou un stagiaire, il n'a rien sur le fait d'engager un stagiaire s'il est compétent dans les domaines demandés.

Gérard BECT indique que l'avantage d'un bureau d'étude c'est qu'il s'engage sur le travail à fournir.

Franck DOUCET fait remarquer que si tous les financements prévisibles sont confirmés, le coût pour la CLE est le même pour un bureau d'études que pour un stagiaire.

Philippe MIGNOT dit qu'il faut tout de même être économe avec l'argent public.

Philippe MIGNOT propose de mettre au vote les deux propositions pour la réalisation du travail présenté sur la partie drômoise du bassin versant :

- travail réalisé par un bureau d'étude : 1 voix pour
- travail réalisé par un stagiaire : 12 voix pour

Philippe MIGNOT propose donc de rechercher dans un premier temps un stagiaire. Si nous ne trouvons pas de stagiaire adéquat, nous lancerons une consultation en vue de signer un marché avec un bureau d'études.

➤ Afin de réaliser le travail de hiérarchisation des priorités d'actions sur les zones humides sur la

partie drômoise du bassin versant, un stagiaire sera recherché. Si aucun stagiaire adéquat n'était trouvé, une consultation en vue de signer un marché serait lancée.

4 Questions diverses

Christian DEVRET indique que par rapport à l'étude hydromorphologique, il n'a pas réussi à trouver où se situait la rivière Vieille.

Christian DESCOURS répond que la rivière Vieille est devenue au début du 19^{ème} siècle un affluent de la Baise par détournement artificiel au profit de l'énergie hydraulique qu'elle pouvait apporter. Il explique que le projet actuel de restauration consiste à la ramener sur son parcours initial afin de lever une problématique d'inondabilité du centre bourg et également de remettre en état hydrologique le marais de Chardonnières (17 ha) en voie d'atterrissement.

La séance est levée à 19h40.

Le Président,
Philippe MIGNOT

Liste des présents

Etaient présents :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	MIGNOT Philippe	Région Rhône-Alpes – Président de la CLE
	BARBAGALLO Max	Communauté de Communes de Bièvre Est
	BARBIER Jean-Pierre	Communauté de Communes Bièvre Isère
	BECT Gérard	Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire
	DELALEUF Alain	Communauté de Communes Porte de DrômArdèche
	DESCOURS Christian	Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique BLV
	GUERRY Jean-Louis	Communauté de Communes du Pays Roussillonnais
	NUCCI Christian	Conseil Général de l'Isère
	PIN Jean	Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure
USAGERS	GABILLON Michel	Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère
	MONNET Jean-Claude	FDPPMA de la Drôme
	ROBIN-BROSSE Jean	Chambre d'Agriculture de l'Isère
	SAN FILIPPO Salvatore	FRAPNA Isère
ETAT	LIONET Jacques	DDT de l'Isère
	MORAND Claire	Agence de l'Eau RMC
INVITES	DOUCET Franck	Association Départementale des Irrigants de l'Isère
	MURGAT Laurent	Syndicat des Pisciculteurs du Sud-est
	DREVET Christian	FRAPNA Isère
	POURRAT Blandine	Communauté de Communes Bièvre Isère
	CONSTANTIN-BERTIN Christel	Chargée de mission de la CLE

Etaient excusés :

	Nom Prénom	Organisme
USAGERS	GUIZARD Laurent	UNICEM
ETAT	LONJARET Emmanuelle	DREAL Rhône-Alpes
INVITES	BONAFY Nicolas	DREAL Rhône-Alpes

Etaient absents :

	Nom Prénom	Organisme
ETAT	GARCIA Basile	DDT de la Drôme